



AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC vous est donné que le conseil municipal du Village de Val-David a adopté à sa séance ordinaire tenue le 12 novembre 2019, le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 604-14

Ce règlement amende le Règlement de construction numéro 604 afin de modifier les amendes, d'ajouter un tarif pour les poulaillers urbains et de modifier le tarif pour certains certificats.

Une copie de ce règlement est disponible à la mairie, située au 2579, rue de l'Église, à Val-David, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau.

DONNÉ À Val-David, ce 13e jour de janvier 2020.

(Signé) Lucien Ouellet Ouellet)

Lucien Ouellet
Directeur de la trésorerie et secrétaire-trésorier adjoint